



Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ)
1867, Amherst, Montréal, QC - H2L 3L7
Tél: (514) 522-1373 Fax: (514) 522-5872 Courriel: pmlq@bellnet.ca

**CSLE - 10M
C.P. - LOI
ELECTORALE**

Mémoire sur l'avant-projet de loi sur la *Loi électorale du Québec*

***Présenté par le Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ)
à la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE)***

le 8 novembre 2005

Mesdames, messieurs

Le Parti marxiste-léniniste du Québec accueille favorablement cette discussion sur la réforme de la loi électorale. Le PMLQ se prononce à l'occasion de ces consultations en partant de la considération qu'il est essentiel que le peuple québécois soit investi du pouvoir souverain, qu'il devienne le décideur.

Une démocratie populaire authentique exige que la majorité exerce le pouvoir, contrôle le processus décisionnel dans tous les domaines, notamment la vie politique, c'est-à-dire qu'elle décide de son avenir. La démocratie présume que la majorité gouverne et que la minorité se soumet à la majorité. Nous reconnaissons le principe démocratique que le système canadien — le même que nous avons au Québec — est censé appliquer: la minorité doit se soumettre à la majorité et la majorité gouverne, du moins en politique. Cependant, tant que les partis (qui représentent par définition des intérêts particuliers dans les domaines politique et économique) se présenteront aux élections et seront élus pour former les gouvernements, nous aurons un système suivant lequel la majorité doit en fait se soumettre à la minorité représentée par ces partis. C'est inacceptable et c'est chaque jour déconsidéré davantage. Le système qui permet à la minorité de disposer de toutes les facilités et possibilités sans rien faire pour la majorité est donc tout aussi inacceptable. Le système reconnaît le principe de la majorité au moment du vote,

c'est-à-dire lors de l'élection des candidats, mais ce principe n'est pas appliqué lors de la sélection des candidats, ni dans la gouvernance des affaires politiques. En plus, le mode de scrutin anglais (vote majoritaire uninominal à un tour) est anachronique. Si la réforme de la loi électorale ne s'attaque pas à ce problème systémique, l'exercice sera futile, voire destructive.

En ce qui concerne le renouveau démocratique, notre Parti a maintes fois insisté sur la nécessité d'un processus décisionnel établi démocratiquement pour résoudre le problème du mode de participation à la gouvernance. À notre avis, la question de la sélection des candidats est d'une importance telle que, sans elle, les élections n'ont plus aucun sens. Les partis politiques ne devraient pas avoir la suprématie sur la gouvernance, le principe fondamental étant que la démocratie est l'exercice du pouvoir par la majorité.

La *Loi électorale* actuelle favorise certains partis aux dépens de certains autres. Non seulement certains reçoivent-ils plus de financement du Trésor que d'autres, mais les dispositions sur la radiodiffusion privilégient les partis déjà bien connus, surtout les partis au pouvoir. Aucune disposition de la *Loi électorale* ne garantit l'égalité des citoyennes et citoyens relativement à l'accès à l'information sur les candidats et les partis ou aux avantages prévus par la loi pour faciliter l'accès au pouvoir et les mécanismes d'habilitation des citoyennes et des citoyens. C'est le processus électoral qui doit être entièrement financé par le Trésor public, non pas les partis politiques. Ceux-ci doivent être financés par leurs membres et vivre selon leurs moyens. Seulement de cette façon peut-on assurer un accès égal aux ressources politiques, aux médias et à l'opinion d'experts sur des sujets de préoccupation ainsi que l'efficacité et le bon déroulement des élections. À la lumière des problèmes de corruption dévoilés par la Commission Gomery, l'élimination de la corruption est d'un intérêt particulier pour les citoyens.

En répondant aux questions posées par le Comité directeur des États généraux sur la Réforme des institutions démocratiques en 2002, nous partions du principe que l'élection commence par la sélection. La sélection des candidats telle qu'elle se fait actuellement reste la chasse-gardée des partis politiques. Ce sont les partis politiques qui font une pré-sélection des candidats et cela va à l'encontre du droit des citoyens d'élire et d'être élu. À cette fin, il faut modifier le processus politique afin de créer un mécanisme permettant à toutes les citoyennes et tous les citoyens d'exercer directement leur droit d'élire et d'être élu. Nous pensons que les électeurs regroupés en

comités de citoyens devraient pouvoir sélectionner les candidats et participer à l'élaboration des plates-formes qui leur conviennent. De plus, le PMLQ est d'avis que le processus électoral doit être modifié pour faire en sorte que les représentants élus et toutes les institutions soient subordonnées à l'électorat, en lui fournissant les moyens de faire un choix éclairé aux élections, de destituer les élus qui ne représentent pas leurs électeurs et de présenter lui-même des projets de loi.

Comme vous le savez, mesdames et messieurs de la Commission, la majorité des citoyennes et des citoyens ont le devoir de travailler fort, mais en ce qui concerne leur droit de participer à la chose politique, à la prise de décisions concernant les politiques que les gouvernements adoptent sur les préoccupations économiques, sociales, politiques, militaires, culturelles et environnementales, ce droit continue de leur être nié.

Présentement, la marginalisation de la majorité est telle que le seul geste de démocratie directe laissé au peuple est de voter à tous les quatre ou cinq ans environ et encore, le droit de vote ne s'exerce pas pour un candidat qu'il a choisi mais pour un candidat sélectionné par un parti politique.

Le point de départ du renouveau est la reconnaissance des graves carences du processus politique actuel. Les citoyens, par l'exercice de leurs droits démocratiques, s'attendent à améliorer leur bien-être. On s'explique mal comment et pourquoi les citoyens se contenteraient de voter et de laisser le reste aux politiciens. Voter n'est pas une fin en soi. C'est un moyen à la disposition des citoyens pour voir à leur sécurité économique, sociale et culturelle. En l'absence de satisfaction économique, il ne peut y avoir de satisfaction face au processus politique. Les gens sentent, à juste titre, que les politiciens se servent du processus politique pour s'occuper de leurs propres intérêts sans tenir compte des intérêts économiques et autres de l'ensemble de la population.

Si les réformes actuelles de la *Loi électorale* sont encore perçues comme des manigances des partis au pouvoir pour faire en sorte qu'ils puissent mieux concentrer le pouvoir entre leurs mains, le soi-disant déficit démocratique va s'empirer. C'est déjà assez. Nous vous encourageons à briser avec cet état de choses et à opter pour un vrai renouveau démocratique.

En plus, le changement de la forme et du contenu du pouvoir politique devient crucial pour le progrès de la société dans les conditions actuelles du nouvel ordre mondial où les gens réclament, entre autres, un terme à l'insécurité économique. Ainsi, changer le processus politique est la première condition du renouveau parce que les gens sentent qu'il est impossible de changer la composition du parlement et d'exercer un contrôle sur leur situation économique sans d'abord changer le processus politique. Il faut établir la confiance dans le système de représentation démocratique, sans quoi le fait de la concentration du pouvoir dans une élite non représentative pose des dangers réels pour la société.

Or, l'avant-projet de loi ne propose rien à ce sujet. Il crée l'impression que la forme du processus politique n'est pas un aspect essentiel de la loi fondamentale du pays. Il s'agirait uniquement d'adopter une nouvelle loi à l'Assemblée nationale. Or qui peut élire et être élu a une importance capitale. La loi fondamentale doit proclamer le droit de tous les citoyens d'élire et d'être élu. Elle doit stipuler que rien ni personne, ni le gouvernement, ni les puissances économiques, ne peut porter atteinte à ce droit d'élire et d'être élu. Elle doit être pourvue d'un mécanisme par lequel la volonté juridique et la volonté populaire sont harmonisés.

Le système électoral actuel donne aux partis politiques le droit de nommer des candidats. Il existe aussi des candidats indépendants mais leur nombre est négligeable. Cette méthode élimine en pratique le droit d'élire et d'être élu. Comment le citoyen peut-il avoir le droit d'élire si les candidats sont sélectionnés par d'autres? Il est bien connu que seuls les candidats des partis «importants» jouissent de pouvoirs et de privilèges qui leur donnent un semblant de légitimité aux yeux de l'électorat. Les médias interfèrent avec le fonctionnement de la démocratie au lieu de le faciliter. Si l'électeur n'a pas le droit de sélectionner au moins un candidat, sinon plus, sur une liste nationale, son droit d'élire est grandement restreint. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles des millions de citoyens ne votent plus: ils connaissent déjà les résultats. Si un citoyen veut se faire élire, il doit d'abord obtenir une nomination d'un des partis «importants» et recevoir un grand soutien du gouvernement, des entreprises, des syndicats et des médias. Le pouvoir politique ne représente pas tous les êtres humains; or, cette représentation est devenue la condition essentielle de la démocratie aujourd'hui. Qu'est-ce qui fait qu'une personne ne peut pas tout simplement aller voir ses collègues de travail et leur demander de le sélectionner comme candidat?

C'est ainsi qu'est compromis au départ le droit démocratique d'élire et d'être élu au Québec et au Canada. Le renouveau doit faire en sorte que tous et chacun aient les mêmes chances d'élire et d'être élu, ce qui mettra fin aussi à la marginalisation des ouvriers, des femmes, des minorités nationales, des pauvres et de toutes les autres sections du peuple actuellement sans représentation.

C'est en s'attaquant à ce problème qu'on trouvera des solutions à tous les autres problèmes — comme celui de former des gouvernements forts, ce qui préoccupe nécessairement beaucoup d'intervenants dans ce débat. Les réformes qui déclarent que les élections de nos jours sont très dispendieuses à cause des coûts de la publicité et que la solution est de financer encore plus les «gros» partis créeraient les conditions d'un «déficit démocratique» encore plus grave et ne créeront pas du tout des gouvernements forts mais bien des gouvernements plus corrompus.

La façon d'aborder cette question est décisive. Un droit démocratique doit trouver son expression dans le monde réel. Les gens doivent sentir qu'ils sont maîtres de leur destin et qu'ils se gouvernent eux-mêmes. La sélection de candidats et leur élection à partir d'une liste nationale constitue un excellent moyen d'élire et d'être élu.

La réforme de la *Loi électorale*

Le PMLQ considère que toute proposition sur la réforme du système électoral, y compris le mode de scrutin, doit tenir compte des conclusions de la Commission Béland. Les États généraux 2003 présidés par M. Béland ont révélé le «désir des participants de toutes les origines et de tous les milieux de réformer les institutions démocratiques en accordant plus de pouvoirs aux citoyens par divers moyens» (7 mai 2003).

D'ailleurs, vous le savez – mais il est bon de le rappeler – les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques se sont inscrits dans cette vision d'une démocratisation de la démocratie. Le thème de cette grande démarche était clair: *Le pouvoir aux citoyennes et citoyens*. Au cours de ces consultations et de ces débats, il n'a pas été question uniquement du mode de scrutin; on a aussi proposé un train de mesures qui sont nécessaires au projet d'une société davantage démocratique.

Dans ce sens, il importe que le mode de scrutin permette à chaque vote individuel de compter et qu'il résulte en la représentation la plus exacte possible de la volonté populaire.

C'est pourquoi il faut effectivement examiner avec soin le projet de mode de scrutin pour l'élection de nos mandataires de l'État québécois. Il faut voir à ce qu'il assure au mieux l'exercice de l'élection de ceux et celles qui feront les lois qui nous guideront et encadreront notre vie commune.

Il faut s'assurer que ce mode de scrutin s'inscrive dans l'achèvement de la «démocratisation de la démocratie» au Québec – ce grand projet de faire du Québec un modèle de démocratie où le pouvoir ultime sera vraiment entre les mains du peuple – non seulement pour élire ses mandataires – mais pour faire en sorte que ceux-ci respectent la volonté de la majorité des citoyennes et citoyens à l'égard de tous les projets qui les concernent.

Mode de scrutin

Voulons-nous qu'à la suite d'une élection le nombre de sièges attribué aux partis corresponde plus proportionnellement au vote qu'ils ont effectivement reçu de l'ensemble des électeurs?

Cette question fait référence au système mixte compensatoire qui est proposé comme réforme dans une nouvelle loi électorale. Le PMLQ s'exprime en faveur d'un système de scrutin proportionnel mais pas du système mixte compensatoire tel que discuté actuellement par le gouvernement libéral.

Le PMLQ pense que les mesures qui permettent de se débarrasser du système uninominal à un tour de façon à faire valoir le vote de l'électeur est un pas en avant essentiel pour permettre une plus grande représentation de l'électorat et briser la domination des grands partis au détriment des petits et des candidats indépendants. Présentement, la loi électorale est discriminatoire envers les petits partis et les candidats indépendants qui représentent la majorité de l'opinion du corps politique mais qui ne bénéficient pas d'un traitement égal quant aux possibilités d'être présents à l'Assemblée nationale. L'opinion d'une portion considérable des électeurs doit se faire entendre à l'assemblée nationale afin que celle-ci soit le vrai reflet de la pensée nationale (l'ignorance n'est

jamais source de sagesse ou de justice). Une opinion doit non seulement se faire entendre à l'assemblée nationale, elle doit également être représentée par un nombre de votes proportionnel au nombre de voix recueillies dans une élection.

Ceci dit, le PMLQ s'oppose à ce système dit compensatoire mixte qui ne facilite en rien l'élection de citoyens à l'Assemblée nationale mais a comme but une meilleure répartition des votes entre les partis déjà représentés à l'Assemblée nationale. Cette représentation des partis à l'Assemblée nationale deviendra plus proportionnelle au pourcentage des votes des voix exprimées pour chacun d'eux, mais le citoyen restera totalement dépourvu de moyen d'exercer un contrôle sur son gouvernement et par conséquent sur les politiques qui affectent ses conditions de vie. La lutte pour «gagner le vote» des collectifs québécois parmi ces «gros» partis deviendra de plus en plus compétitive, sale et par conséquent corrompue. Au lieu de résoudre les problèmes dévoilés par la Commission Gomery, on ira de scandale en scandale. C'est fou. Nous partageons à cet égard l'avis de Louis Massicotte, professeur au Département de science politique de l'Université de Montréal et expert conseil du secrétariat sur la réforme des institutions démocratique, que le tripartisme (PLQ, PQ, ADQ) deviendrait le véritable paysage politique au Québec.

Le PMLQ partage également l'opinion d'André Larocque, sous-ministre, réforme des institutions démocratiques, sous le dernier gouvernement du PQ et sous-ministre à la réforme électorale de René Lévesque de 1977 à 1985. Aux fins des élections, il prône le remplacement de la discipline de parti par la discipline populaire en donnant l'exemple des résultats référendaires: «50,6% contre 49,4%... ça vous dit quelque chose? Le référendum, lui, c'est une proportionnelle: Tous les votes comptent; tous les votes comptent également; la volonté populaire est respectée. Or, saviez-vous que le OUI, en 1995, avait gagné dans 80 comtés, et le NON dans 45? Et si on avait proclamé le soir du référendum la grande victoire du OUI, vous auriez été au bas mot gêné. Mieux encore vous auriez crié au détournement de démocratie. Mais voilà justement la fraude qu'on nous passe à chaque élection générale: le scrutin anglais ne base pas la victoire sur le vote populaire mais sur le nombre de sièges gagnés. La démocratie exige que les partis soient au service des citoyens et non pas les citoyens pris en otage par les partis. Renversons la vapeur, imposons la discipline populaire aux partis politiques. La première façon de le faire, c'est de changer le mode de scrutin.»

Une alternative

Comme moyen d'améliorer la représentation de l'électorat, nous proposons les mesures suivantes:

1. Le nombre de députés à l'Assemblée nationale devrait être augmenté de sorte que:

- a) la moitié soit élue dans les circonscriptions par les électeurs qui y résident, le candidat ayant reçu la majorité des suffrages exprimés dans une circonscription étant déclaré élu à l'Assemblée nationale (uninominal à un tour);
- b) l'autre moitié soit élue directement par l'ensemble des électeurs de la province à partir d'une liste nationale, chaque électeur exprimant une voix pour la personne de son choix sur cette liste; les candidats de la liste nationale qui reçoivent le plus de voix dans tout le Québec occuperont les sièges alloués en conséquence (système proportionnel démocratique).

2. Les candidats dans les circonscriptions et pour la liste nationale sont choisis comme suit:

- a) les électeurs regroupés dans un lieu de sélection reconnu, c'est à dire tous les endroits de travail, universités, collèges, écoles secondaires, quartiers et maisons de retraite ont le pouvoir de sélectionner des candidats en vue des élections dans leur circonscription et un candidat pour la liste nationale;
- b) un lieu de sélection reconnu peut s'abstenir d'exercer son droit de choisir des candidats soit pour la circonscription, soit pour la liste nationale, ou pour les deux;
- c) les partis politiques qui désirent soumettre des candidats à la sélection ou des citoyens qui souhaitent proposer leur propre candidature doivent présenter leurs suggestions à un lieu de sélection reconnu;
- d) après avoir reçu des lieux de sélection la liste des candidats proposés, toutes les circonscriptions y choisissent en tout trois candidats qui disputeront l'élection dans la circonscription; tous les candidats choisis par les lieux de sélection pour la liste nationale seront automatiquement acceptés par la circonscription;
- e) la procédure de sélection et d'élection des candidats de la circonscription et de la liste nationale doit être appliquée uniformément dans tout le Québec, les dates de sélection des candidats et d'élection étant fixées à l'avance.

3. Tout élu pourra être destitué sur présentation d'une pétition signée par 10% des personnes ayant le droit de voter à ce niveau. Toute personne élue sur la liste nationale peut être destituée sur présentation à la Commission électorale nationale, d'une pétition signée par un total d'électeurs et d'électrices équivalant à au moins 10% du nombre des votes obtenus par cette personne.

4. Aucun élu ne recevra une rémunération supérieure au salaire du travailleur moyen et n'aura droit à aucun privilège personnel du fait de son élection.

Date fixe

À la question: Voulons-nous que les élections se tiennent à date fixe? nous répondons oui, parce que la date des élections ne doit pas servir d'attaque surprise contre les électeurs qui sont déjà marginalisés ni servir à favoriser un parti au détriment d'un autre, ni des candidats indépendants. Dans les faits la discussion sur les programmes politiques n'a lieu qu'en temps de campagne électorale sur la base des programmes électoraux qui visent à «gagner le vote» plutôt qu'à engager le corps politique dans l'enquête des problèmes auxquels la société fait face et comment ces problèmes se posent et dans l'élaboration de solutions à ces problèmes. Au contraire, la participation des citoyens à la discussion politique devrait avoir lieu sur une base permanente de façon calme, avec comme condition l'information pleine et entière sur les enjeux de l'élection des représentants au gouvernement ou d'une élection en particulier. Le rôle des partis politiques à promouvoir leur vision et à organiser le peuple en appui à leur vision sera évidemment sans restriction, mais pour ce qui est de la loi électorale, il est essentiel que l'électorat puisse voter de façon informée. La date des élections ne devrait pas être un moyen pour les grands partis de régler leurs comptes au détriment du corps politique.

Initiative populaire

À la question: Voulons-nous instaurer le droit d'initiative populaire?, nous répondons: Oui. Dans un système de démocratie directe, le droit d'initiative législative doit appartenir à l'Assemblée législative et être partagé avec les citoyens. Pour le PMLQ, le droit à l'initiative populaire comprend des référendums mais ne se limite pas à la tenue

de référendums. Pour s'assurer que tous les citoyens et résidents puissent participer en tout temps à la gestion des affaires publiques, leur droit de présenter un projet de loi, un programme politique à l'Assemblée nationale et de révoquer des élus doit être garanti et un mécanisme doit être créé pour garantir ce droit.

L'accès aux organes délibérants des groupes ayant un intérêt spécial sera aussi garanti relativement à leur condition objective concrète de collectifs de citoyennes et citoyens et de résidentes et résidents. Par exemple, les enseignants et étudiants auront directement voix au chapitre sur les questions d'éducation; les médecins, infirmières, techniciens et autres travailleurs d'hôpitaux auront leur mot à dire sur les questions de santé, et les travailleurs sur les affaires économiques, financières et industrielles. Les autochtones, les minorités nationales, les femmes, les personnes ayant des besoins spéciaux se prononceront sur les affaires les concernant directement, et ainsi de suite.

Rôle des femmes

Voulons-nous que les femmes obtiennent une meilleure place dans le système politique?

Oui. Nous sommes en faveur de toute réforme permettant aux femmes en tant que collectif de participer activement à la direction des affaires politiques au Québec. Le système économique tel qu'il existe *ne permet pas* aux femmes de s'affirmer et d'exercer leurs droits politiques. Le système de partis en plus impose un processus qui les marginalise et marginalisent leurs demandes, ce qui n'est pas corrigé par l'obligation des partis politiques d'établir des quotas de candidats féminins, etc. Tant que les femmes, comme la majorité des membres du corps politique, sont considérées comme une masse votante courtisée par les partis politiques qui cherchent à se porter au pouvoir en temps d'élections et réduites à un rôle de spectatrices en dehors des élections, le problème ira en s'aggravant.

Ceci dit, par définition, un citoyen ou une citoyenne, est un membre du corps politique. Dire que telle ou telle personne est un citoyen, c'est énoncer un fait politique. Le citoyen peut être de n'importe quelle origine nationale ou raciale, peut appartenir à n'importe quelle religion, être un homme ou une femme, il peut être originaire du pays

ou être d'origine immigrante. Être citoyen veut dire que celui-ci jouit de droits et a aussi des devoirs au sein du corps politique. Si le mode de scrutin et de sélection des candidats n'était pas contrôlé par le système de gouvernement qui porte les partis au pouvoir, les femmes en tant que citoyennes à part égale avec tous les autres citoyens pourront se représenter au gouvernement. Toute notion qui veut altérer la citoyenneté par l'ethnicité, le sexe, la langue ou la religion d'une personne ne doit pas figurer dans la loi électorale.

Rôle des minorités nationales

Comme dans le cas des femmes, l'orientation doit être de viser la participation de 100% des citoyens à la vie politique et démocratique en temps d'élections et entre les élections. Les mesures proposées pour les collectifs ne doivent pas reposer sur le bon vouloir d'un ou des partis politiques mais prise en charge de façon sociale, garanties par la société. Ces mesures doivent permettre entre autres aux femmes et aux minorités de participer à la sélection des candidats dans leurs rangs pour les représenter à l'Assemblée nationale. Faciliter leur participation à la vie politique et leur permettre de choisir des programmes qui défendront leurs demandes pour le bien de la société dans son ensemble, c'est à dire le bien public, contribuera à rehausser le prestige du système politique, augmenter la participation de ces collectifs aux affaires politiques et enlèvera aux partis politiques leur rôle de «gardiens des postes élus». Tant que les droits des femmes et des minorités nationales ne sont pas garantis par la société de façon à ce que tout le monde perçoive le bien public, la pratique d'attiser les passions sur la base de l'idée que les droits des femmes et des minorités nuisent au bien public continuera de diviser le corps politique. Dans un système où les partis sont portés au pouvoir, chaque parti se présente comme le champion de certains intérêts pour gagner le vote et le bien public est sacrifié.

Premières Nations

Voulons-nous associer les premières nations au fonctionnement de la démocratie au Québec?

L'unité fraternelle du peuple québécois et des premières nations exige l'affirmation des droits ancestraux et l'autodétermination des premières nations. Cependant, la forme que doit prendre la participation des Premières

Nations au processus électoral appartient entièrement aux Premières Nations.

L'âge de voter

Voulons-nous établir l'âge de voter à 16 ans?

Oui. Nous pensons que l'âge du vote doit certainement être établi à 16 ans et par la suite sans doute à 14 ans. À l'âge de 16 ans, vous assumez diverses responsabilités, vous pouvez conduire une voiture, travailler et voir au succès de vos études et, devant la loi, les jeunes de cet âge sont souvent traités comme des personnes majeures. En conséquence, ils doivent être en mesure de participer directement à la gouvernance de la société. Il est évident que le droit de vote s'accompagne du droit d'être élu. Il est hors de question de donner à la jeunesse le droit de voter sans pouvoir être élu et participer pleinement aux prises de décisions.

* * *

Notre parti présente ces positions et ce programme en vue d'un renouveau démocratique du processus politique pour améliorer le caractère représentatif de la démocratie. Nous sommes à la disposition de la commission pour répondre à toute question relative à la réforme de la loi électorale et au processus politique actuel qui nie aux Québécoises et aux Québécois leur droit à la gouvernance, leur droit d'élire et d'être élus et surtout d'accéder au pouvoir souverain et de décideurs.

Merci de votre attention.

Claude Brunelle, Président

Ginette Boutet, Secrétaire